Gustave BAUDOUIN

Nos vieilles églises

La désolation des monuments historiques canadiens

(Extrait de la *Revue Nationale* de février 1919)

MONTREAL
1919

Gustave BAUDOUIN

Nos vieilles églises

La désolation des monuments historiques canadiens

Croyez à mes respectueuses amitié
Gustave Baudouin

(Extrait de la *Revue Nationale* de février 1919)

MONTREAL
1919

NOS VIEILLES ÉGLISES

LA DÉSOLATION DES MONUMENTS HISTORIQUES CANADIENS

En 1760, nous avions, au pays, environ cent seize églises et chapelles.

Depuis Oka et Châteauguay, elles se dressaient tout le long du fleuve Saint-Laurent, jusqu'à Tadoussac.

Or, combien pensez-vous qu'il en reste? En y comprenant même celles qui, partiellement incendiées ou restaurées, ont été reconstruites avec les mêmes murs, j'en compte dix-huit... Les voici:

NOMS	dates de construction et de restauration
La chapelle de la ferme de la Congrégation, Pointe-Saint-Charles	1668
L'Hôpital-général de Québec	1673
La chapelle privée de Monseigneur de Laval, Québec	1678
L'église de Châteauguay	1683
Notre-Dame-des-Victoires, Québec	1691-1765
La chapelle du Cap-de-la-Madeleine	1694
L'église et le cloître des Récollets, aux Trois-Rivières	1698
L'église de la Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est	1705
L'église de Saint-Pierre, île d'Orléans	1717
L'église de Repentigny	1725
L'église de Beaumont	1733
L'église de Saint-Jean, île d'Orléans	1735-1852
L'église de Saint-François, île d'Orléans	1736
Les sept chapelles du calvaire du lac des Deux-Montagnes, Oka	1740
La basilique de Québec	1644-1744-1844
L'église de Sainte-Famille, île d'Orléans	1745
La chapelle de Tadoussac	1747
L'église du Sault-au-Récollet	1749-1852

Les quatre-vingt-dix-huit autres, en autant que j'ai pu le

constater, sont disparues. Incendiées, dites-vous? Pardon, et voilà une impression qu'il importe, tout d'abord, de détruire. Les informations que j'en ai pu recueillir sont encore malheureusement incomplètes, mais elles établissent déjà que quatre de ces églises ont été minées par l'action du fleuve, quinze ont été incendiées et quarante-huit, — vous entendez bien — quarante-huit ont été démolies.

Je préviens le lecteur que les chiffres et les dates que contient cette étude sont sujets à quelques modifications, et croyez que je m'en excuse bien. Seulement, il est souvent très difficile de les bien établir. Au surplus, nous n'avons pas encore d'oeuvre d'ensemble sur nos églises, chapelles et presbytères ni, en général, sur nos monuments historiques et ce qu'on en trouve est disséminé dans un grand nombre d'ouvrages, traitant, chacun, d'une ville, d'une paroisse, d'une seigneurie ou d'un diocèse en particulier.

Dès lors, je n'ai pas la prétention — et là n'est pas non plus le but principal de cette étude, — d'établir exactement ce que nous avions, lors de la Cession, d'églises et de chapelles et, à plus forte raison, de monuments historiques, ni ce qui nous en reste. Mais je crois pouvoir affirmer, du moins en ce qui regarde nos églises et nos chapelles, que les quelques changements que l'on pourra sûrement apporter aux chiffres que j'en donne, n'en sauraient altérer sensiblement le sens qui est que ces souvenirs de notre passé disparaissent d'alarmante façon et qu'il importe de protéger ceux qui subsistent encore.

Au surplus, que la démolition de quelques-uns de ces édifices, soit à raison de leur site même, soit à cause de la nature de leurs matériaux, ait été inévitable, voilà ce qui serait à la fois inexact et injuste de ne pas reconnaître, et je l'admets tout le premier. Mais que, d'autre part, un trop grand nombre de ces démolitions aient pu et dû être évitées, que quelques-unes même se soient produites dans des circonstances particulièrement pénibles et peu honorables pour nous, voilà également ce qu'il serait difficile de nier.

Et comme le lecteur a le droit d'en exiger la preuve et que je la lui dois, je le prie de s'armer de courage et d'entrer avec moi dans quelques détails.

Il convient de dire auparavant que nos curés, quel que dut être leur désir de préserver leurs vieilles églises, ont bien été forcés de tenir compte du sentiment, trop souvent opposé, de leurs marguilliers et de leurs francs tenanciers, et que c'est dans ce sentiment ou cette mentalité du public qu'il faut rechercher la racine même du mal.

*
* *

A Ville-Marie, sous le régime français, l'on a construit au moins quatorze églises et chapelles :

La chapelle du Fort.
L'Hôtel-Dieu.
La chapelle du troisième cimetière de Ville-Marie.
L'hôpital-général.
Notre-Dame-de-Bon-Secours.
L'église de la Congrégation.
La chapelle Sainte-Anne.
La chapelle de la ferme de la Congrégation.
Celle du Fort de la Montagne.
La deuxième église paroissiale (Notre-Dame).
La chapelle des Jésuites.
L'église des Jésuites.
L'église des Récollets.
Notre-Dame-de-la-Victoire.

Il n'en reste qu'une seule, qui s'en trouve doublement précieuse : la chapelle de la ferme de la Congrégation, à la Pointe-Saint-Charles, construite par la vénérable Marguerite Bourgeoys en 1668, et que les Dames de la Congrégation ont conservée, tout comme son ameublement, dans l'état même où les a laissés leur fondatrice. Et voilà qui est à la fois patriotique et artistique.

Une seconde, Notre-Dame-de-Bon-Secours, incendiée en 1754 et reconstruite, il est vrai, après la Cession mais avec sensiblement la même physionomie, a été, en 1888, si misérablement restaurée qu'historiquement parlant, elle n'existe plus. Nous y reviendrons.

Trois autres seulement ont été totalement incendiées et non reconstruite: l'hôpital-général, en 1765 et dont le mur de l'abside existe encore, et l'église et la chapelle des Jésuites, en 1803.

Les neuf dernières, soit dans leur forme originaire, soit telles que reconstruites à la suite d'un incendie partiel, ont été démolies.

Et l'on supposera peut-être que ces démolitions eurent lieu il y a très longtemps, quand ces édifices n'avaient pas encore acquis de valeur historique. N'en croyez rien. Sauf la chapelle du Fort, construite de bois et démolie vers 1656, et la chapelle Sainte-Anne, construite en 1698 et démolie vers 1721, toutes les autres ont été abattues depuis 1818.[1]

La chapelle du Fort de la Montagne, dont la construction fut commencée en 1677, fut démolie vers 1844 pour faire place au nouveau séminaire.

L'Hôtel-Dieu, tel que reconstruit en 1733, à la suite de son troisième incendie, fut définitivement démoli en 1861.

La première église de la Congrégation, construite en 1695, fut démolie et remplacée, au même endroit, en 1786, par une deuxième église, laquelle à son tour, fut démolie en 1860.

A sa place, l'on construisit alors Notre-Dame-de-Pitié, dont le nom, par la suite, fut si douloureusement justifié: jolie petite église, de style plutôt roman, et qui, par son site historique et par les reliques qu'elle contenait, évoquait tout

---

[1] L'on démolit, cette année-là, la chapelle du troisième cimetière de Ville-Marie, également de bois, et qui était construite partie sur l'emplacement actuel de la banque de Montréal et partie sur la rue Saint-Jacques.

le poème, je ne dis pas seulement religieux mais encore national, de Marguerite Bourgeoys.

Or, en 1912, — est-ce assez récent? — il fut décidé de prolonger jusqu'au fleuve le pseudo-boulevard Saint-Laurent. Sur le tracé de ce prolongement se dressait cette chère église qui, à la suite de l'expropriation que l'on sait, devint la propriété de la cité de Montréal. Pour conserver ce petit trésor, il eut fallu sacrifier, tout autour, quelques pieds de terrain, et les camions, chargés de fromage, eussent bien été forcés de faire, de chaque côté, un détour d'une vingtaine de pieds. Courant par ailleurs le risque d'être désaffectée et convertie en musée, comme la demande en fut faite par M. le notaire Victor Morin, il eut fallu pourvoir à l'entretien de cette église et lui payer un gardien. Le conseil municipal, toujours si judicieux et si parcimonieux dans la dépense des fonds publics, n'osa, vous pensez bien, envisager pareille éventualité. D'ailleurs, bien peu s'y intéressèrent et, par une belle matinée d'été, pleine de lumière et de vie, sans que la foule, qui se précipitait à ses affaires, lui eût accordé un dernier regard, on l'abattit, — sans pitié. Il y a des civilisés barbares tout comme il y eut des barbares civilisés...

A New-York, ce temple eût été ceinturé de bronze et couvert de fleurs.

La deuxième église paroissiale, terminée en 1678 et remplacée, en 1829, par l'église Notre-Dame actuelle, fut démolie en 1830. Cette démolition semble avoir été nécessaire.

Or, sa tour nord-ouest fut laissée debout. Construite en 1723, sur les dessins de Chaussegros de Léry, ingénieur du roi, et de cent quarante-quatre pieds de hauteur, cette tour occupait le coin sud de la place d'Armes actuelle, à peu près exactement dans l'alignement du trottoir. Elle était surmontée d'un campanile au sommet duquel se dressait une croix fleurdelisée, haute de vingt-quatre pieds, finement ciselée et qui était un bijou d'élégance.[1]

---

[1] *Le Vieux Montréal*, 1611-1803, dessins de P.-H. Morin.

Conçoit-on ce qu'évoquerait aujourd'hui de piquante curiosité chez l'enfant questionneur et d'émouvants souvenirs chez l'adulte, cette relique du passé, toute cimentée avec de l'histoire?

Eh bien! en 1843, cette tour fut condamnée à mort. L'affaire fut confiée à un nommé Joseph Beaucaire qui, pour cette joue besogne, chargea qui ze louis. Et, dans l'après-midi du 23 août, fortement ligoté à de longs câbles, comme il convenait pour une exécution capitale, le campanile fut d'abord jeté à bas.

Après quoi, lourdement et comme de grosses larmes, on fit rouler jusques à terre chacune de ses pierres...

On en a le coeur serré.

Il sera toujours vrai de dire que le plus grand destructeur des oeuvres de l'homme, c'est l'homme lui-même.

L'église des Récollets, coin Notre-Dame-ouest et Le Moyne était encore intacte en 1867. Quelques années auparavant, on l'avait embellie en y reconstruisant le beau portail de la seconde église paroissiale. Vendue le 9 mars 1867 à la corporation Lewis, Kay and Company, elle fut immédiatement démolie. Il en reste aujourd'hui les ornements sacerdotaux, les autels et quelques statues de bois dédorées que l'on conserve pieusement dans la chapelle de Notre-Dame-des-Anges, coin Lagauchetière-ouest et Chenneville.

La petite église de Notre-Dame-de-la-Victoire, érigée en 1718 pour commémorer en effet une victoire française et reconstruite en 1768, existait encore en 1900. Située tout à côté de Notre-Dame-de-Pitié, presque emmurée et récluse comme, à deux pas de là, avait vécu Jeanne LeBer, elle prenait le moins de place possible. Seulement, voilà. Lézardée et noircie, elle eut le malheur de vieillir. C'était fatal. Et après avoir servi à emmagasiner des outils et du foin, on l'acheva de quelques coups de pic, comme une chose flétrie.

Au surplus il n'y a pas qu'à Montréal, où de pareils actes aient été commis.

Dans le diocèse de Québec, en 1905, l'on détruisit une intéressante église, construite en 1722, et dont l'intérieur, de bois sculpté et de style classique, était l'un des plus beaux de la Province. Remarquez que la fabrique y possède un grand terrain, qui, au surplus, n'a que peu de valeur, et que la nouvelle église, très belle d'ailleurs, n'a pas été construite sur le site de l'ancienne.

L'église paroissiale des Trois-Rivières fut dévastée par la conflagration qui, en 1907 je crois, ravagea une partie considérable de cette ville. Les murs restèrent debout et solides. Quelques citoyens protestèrent que l'église devrait être reconstruite et conservée. Il est regrettable que ce conseil n'ait pu être suivi. Ses vieux murs furent aussi détruits, et un témoin oculaire me dit que, le pic n'y suffisant pas, on employa la dynamite.

La vieille église Saint-Michel-Archange, à Sillery, construite en 1639, fut abandonnée au commencement du siècle dernier. Défoncée, exposée à toutes les intempéries de notre rude climat, elle prenait encore trop de temps à disparaître. Ses maîtres s'en mêlèrent, mais ils eurent, dit-on, bien de la peine à avoir raison de ses gros murs. Quel dommage!...

Les églises de Sainte Foy et de Sainte-Anne-de-Beaupré furent toutes deux détruites en 1878. La chapelle des Dames Ursulines, à Québec, [illegible] 1901; l'église de Sainte-Anne-de-Bellevue, en 1900; celle de Terrebonne, vers 1879; celle de Lachine, en 1865; celle de Saint Henri-de-Mascouche en 1880, et il y en a d'autres encore.

Ajoutons que nos [illegible] de monuments historiques eurent aussi [illegible].

Ainsi, le château de Longueuil, dont Frontenac a dit qu'il [illegible] donnait une idée [illegible] fortifiés de France", [illegible] partiellement incendié en 1792, était encore solide en 1810. On en détruisit alors [illegible] et la pierre servit à la construction d'une nouvelle église.

---

[1] Les Jubilés, Eglises et Chapelles de la ville et de la Banlieue de Québec, Joseph Trudelle, Vol. I p. 62

Le moulin du Fort, à la Pointe-à-Callières, construit en 1648, fut détruit vers 1905.

La résidence du fondateur de Ville-Marie lui-même n'eut pas un meilleur sort. Elle fut rasée en 1850 : étrange manière de célébrer le 2ième centenaire de sa construction. Sur ses fondations fut érigé le magasin de la Cie Frotingham et Workman, où l'on emmagasina de la ferraille... C'est complet.

Le magasin de la compagnie des Indes, coin Notre-Dame et place Jacques-Cartier, construit en 1670 par le baron de Bécancourt et devenu plus tard la résidence de James McGill, fut aussi démoli en 1903. Sur son emplacement, — ou plutôt au-dessous, — on vend aujourd'hui des légumes.

Enfin, tandis que les Etat-Unis, à grands frais et avec éclat, restaurent le fort Carillon, nos forts à nous, celui de l'île aux Noix par exemple, tombent en ruines.

Cela n'est pas tout, et que l'on ne m'en veuille pas d'étendre encore ce triste tableau.

C'est que, pour détruire une église, on peut s'y prendre de deux façons : la première, en la jetant par terre, c'est la plus simple, et la seconde, en la défigurant.

C'est cette dernière façon qu'ont adoptée, en France, les "embellisseurs" qui, aux dix-septième et dix-huitième siècles, "déshonorèrent" temporairement l'incomparable cathédrale d'Amiens "en en badigeonnant l'intérieur de grossiers oripeaux de plâtre et de dorures."[1]

Or, si, à l'extérieur, nos vieilles églises sont presque toutes sans style particulier, quoique de bon goût, à l'intérieur, au contraire, elles offrent souvent de réelles beautés. Et c'est précisément contre un trop grand nombre de ces intérieurs d'églises, qu'en ces dernières années surtout, nos "embellisseurs" — car nous en avons nous aussi, — ont porté leur attention.

---

[1] *Almanach* de l'*Action Sociale Catholique*, 1919 "La cathédrale d'Amiens" par l'abbé J.-T. Nadeau, p. 102.

Je pourrais, à ce propos, indiquer les cas, particulièrement pénibles, de deux de ces beaux intérieurs, tout de bois sculpté, que l'on a récemment saccagés et "modernisés": c'est presque un pléonasme. Dans l'un de ces deux cas, la chaire, aussi de bois sculpté, eut la vie sauve, mais ce fut à la condition de descendre dans le sous-sol.

Pour terminer, je n'insisterai pas plus qu'il ne faut sur le cas, devenu classique, de Notre-Dame-de-Bon-Secours. Toutes les malices que l'on en pourrait dire ne nous empêcheraient pas de combien regretter qu'en 1888, lors de la restauration qu'il en entreprit, l'abbé Lenoir se soit donné tant de peine pour penser à un tas de choses plutôt, précisément, que ce à quoi il eût tant fallu qu'il pensât: laisser cette petite église en paix.

Maintenant écrasée sous un amoncellement de clochetons, de statues et de colifichets, Notre-Dame-de-Bon-Secours à perdu sa valeur historique; c'est une morte ensevelie dans du marbre.

Un de mes clients avec qui j'en causais récemment, me raconta comment, dans leurs chagrins, ses parents et grands-parents étaient toujours allés dans cette église, chercher leur soutien; c'était leur douce conseillère. "Elle était de la famille, continua-t-il, mais quand on l'eut réparée, je ne la reconnus plus. Elle devint une étrangère et je changeai de paroisse." Puis, avec un gros soupir, il ajouta: "Voyez-vous, monsieur, ça n'est plus l'église à maman..."

Voilà, je pense, assez de détails. Et je prie le lecteur, que mes remarques auraient pu involontairement blesser, de ne pas oublier qu'étant, moi aussi, Canadien, elles étaient encore plus pénibles à écrire qu'elles ne le sont à lire. Il y a un but à atteindre, qui est de sauvegarder ce qui nous reste de monuments historiques. Pour que ce but soit atteint, il fallait bien d'abord démontrer qu'ils sont en danger, et voilà tout ce que j'ai essayé de faire.[1]

---

[1]plutôt que de parler de notre architecture religieuse, intéressante question qu'il appartiendrait à l'un de nos architectes de traiter.

Au reste, il ne faudrait pas prétendre que la liste de toutes les tristesses de ce genre soit épuisée. Mais je la crois suffisamment longue et décisive, et parfois humiliante aussi, pour que nous puissions, dès maintenant, tirer certaines conclusions.

*
* *

Admettons d'abord, qu'en général, nous n'avons pas encore compris la valeur historique de nos vieux monuments ni apprécié tout ce que nous leur devons, particulièrement en ce qui regarde nos anciennes églises.

S'il est vrai pourtant qu'une race vit de ses traditions, que ce soit dans ses traditions qu'elle puise la raison même de son tempérament, de sa physionomie propre, de tout ce qui fait qu'elle est différente d'une autre race, tout comme un

---

Qu'il me soit seulement permis de dire à ce propos que, de l'avis de plusieurs, le style gothique, assurément fort beau; si français et si profondément chrétien, malgré le méchant nom sous lequel on le désigne, et dont, avant la guerre, l'on prédisait une renaissance en France grâce à l'usage du métal et du ciment armé (Salomon Reinach, *Apollo*, 12e leçon, "Architecture romane et gothique", pp. 115 et suivantes), semble présenter dans notre pays des difficultés presqu'insurmontables, à raison de la rigueur de nos hivers, de la dureté de nos matériaux de construction et de son coût excessif. Difficultés que nous avons essayé de surmonter de manières différentes: les protestants, en employant, pour les parties extérieures sculptées, une pierre importée, plus malléable, mais qui s'effrite sous l'action de la gelée, comme, par exemple, la belle cathédrale anglicane, rue Sainte Catherine (Ouest), construite en 1859, et à la restauration de laquelle l'on travaillait l'été dernier; les catholiques, en supprimant à l'extérieur la sculpture, la statuaire, les rosaces, voire les gargouilles, ce qui nous éloigne déjà singulièrement du gothique, et en employant à l'intérieur le plâtre et le papier mâché, ce qui nous en éloigne tout à fait pour nous rapprocher plutôt de la camelote.

Aussi ne semble-t-il pas que le style roman, moins élancé, moins compliqué et demandant moins de sculpture, s'adapte mieux à notre pays et que nous devrions nous en inspirer davantage jusqu'à ce que nous ayons une architecture religieuse nationale, et il n'est pas du tout certain que nous en ayons jamais une.

Quoi qu'il en soit, tout au plus me permettrai-je de rappeler qu'en architecture comme en morale, la simplicité est une qualité fort appréciable et que, si l'on n'y prend pas garde, il arrive que les ornements n'ornent plus du tout. A quoi j'ajouterai que nos architectes ne sauraient se former de leur art une trop haute conception ni se préparer à l'exercer avec trop de soin, leurs oeuvres ne laissant pas que d'influer beaucoup et sur notre goût et sur l'opinion que l'étranger se forme de nous.

individu d'un autre individu, que dire alors de l'intérêt que nous avons de respecter ces survivantes de notre passé et d'aller près d'elles apprendre notre histoire.

Gardons-nous d'oublier que ces vieilles églises, outre qu'ici comme en France, elles soient "des sources de vie spirituelle"[1], symbolisent en outre la raison même de notre survivance nationale, je veux dire notre système paroissial grâce au [illegible] nos curés d'autrefois, admirables de foi toute simple et d'attachement au sol et à la langue, ont pu [illegible] nos familles abandonnées [illegible] à leurs besoins en les ramenant [illegible] le sang aux poumons et au cœur, pour les renvoyer [illegible] plus vivifiées et mieux dirigées pour la lutte.

Et dès lors, ne croit-on pas que la leçon d'histoire prendrait un caractère autrement attirant et [illegible] au lieu de la donner froidement dans un livre, elle pouvait l'être dans l'enceinte même où l'événement [illegible] s'est déroulé? N'admettra-t-on pas, par exemple, que la figure de Dollard des Ormeaux et [illegible] devient [illegible] davantage émouvante si on nous la pouvait montrer dans la petite chapelle de l'Hôtel-Dieu, coin Saint-[illegible] et Saint-Paul, prêtant tous serment de mourir pour sauver la colonie?

Et que penser de Madeleine de Verchères si, étendant cet argument à nos autres monuments historiques, nous la voyions encore dans son fort, le 22 octobre 1692, repoussant victorieusement [illegible] d'une fillette de quatorze ans [illegible] et aux enfants qui composaient seuls sa garnison: "Quand même je serais taillée en pièces ou brûlée vive sous vos yeux, ne vous rendez pas!"

Mais pour que cette "leçon de choses" de l'histoire se donne, encore faut-il que le monument existe, et pour que le monument existe, encore faut-il que nous nous en préoccupions, bien loin de le démolir.

---

[1] [illegible]

Aussi bien, voilà ce que nos puissants voisins, que l'on n'accusera pourtant pas de manquer de sens pratique, ont su comprendre bien avant nous. Pour s'en convaincre, l'on n'a qu'à voir avec quel soin, allant parfois jusqu'à la piété, ils savent protéger leurs monuments historiques: la résidence de Washington à Mount-Vernon, celle de Longfellow à Cambridge, celle de Paul Revere à Boston, les Christ Church, Kings Chapel, Old South Church, Farneuil Hall et Old State House à Boston, — The Trinity Church et The St. Paul's Chapel, à New-York, ces deux dernières situées pourtant dans un endroit où le terrain possède, m'assure-t-on, quelque valeur. Dans cette dernière chapelle existe encore le banc même où Washington est venu souvent prier. On le conserve religieusement, recouvert des armes de la grande République.

Et de ce que, dans cet ordre d'idées, nous ayons subi de si douloureuses pertes, il ne faudrait pas conclure qu'il ne nous reste presque plus de monuments historiques dans le Québec.

Loin de là. En outre des dix-huit précieuses églises et chapelles que j'ai nommées, mentionnons, un peu au hasard, le manoir des Jésuites, à Sillery, construit en 1637, que l'on dit être la plus vieille maison existante chez nous; le séminaire de Saint-Sulpice, commencé en 1684; les deux tours du Fort de la Montagne, datant de 1694; le château de Ramesay,construit en 1705 et sauvé du désastre en 1903, par M. le notaire Victor Morin; le château Sabrevois (la Broquerie); le manoir d'Echambault; le presbytère de Caughnawaga; le vieux moulin de la Pointe-aux-Trembles; la maison de Catalogne; la maison Forretier; la mission du Sault-Saint-Louis; sans oublier l'intéressante Friponne, non plus que la vieille rue Saint-Amable, silencieuse au milieu du bruit contemporain et où, sur les grosses dalles arrondies de la chaussée, le bruit de nos pas, répercuté entre ces gros murs de pierre avec leurs lourds volets de fer, nous revient plein de résonnances du passé.

Et j'en passe, et de fort intéressants, sans parler ni des manuscrits, ni des monuments qui, bien que subséquents à la

Conquête, offrent, eux aussi, un intérêt historique, comme, par exemple, les deux églises de Saint-Eustache et de Saint-Denis.

Assurément, quelques-uns de ces monuments sont en mains sûres, mais il n'apparaît que trop clairement que le plus grand nombre en est bien exposé.

Or, comme nous devons assurément tenir à les conserver, par quels moyens pouvons-nous espérer y parvenir? Voilà, pour terminer, la question qu'il nous reste à étudier brièvement.

*
* *

Il conviendrait d'abord de partager en deux catégories bien distinctes les monuments qui, au point de vue historique ou artistique, offrent chez nous un intérêt national.

Mettons dans la première catégorie, si on le veut bien, ceux qui sont d'un caractère religieux: églises, chapelles, presbytères, cimetières, objets du culte et autres de cette nature, et se rattachant à l'église catholique.

Or, je ne sais si je m'abuse, mais il me semble qu'il serait relativement facile, du moins en théorie, de préserver toute cette première catégorie. En effet, la loi des fabriques, à l'article 4291 des statuts refondus de Québec, 1909, édicte ce qui suit:

"Toutes les matières relatives à l'érection des paroisses, "à leur division, ou à la construction et à la réparation des "églises, des presbytères et des cimetières et dépendances, ap-"partenant au culte catholique romain, sont réglées et déci-"dées par l'évêque catholique romain ou l'administrateur du "diocèse que ces matières regardent et par les commissaires "nommés pour le diocèse."

Ne pourrait-on pas étendre ce principe aux monuments historiques religieux catholiques, au moyen d'un amendement à cet article 4291 stipulant, en substance, ce qui suit:

"Il en est de même de la démolition, de la restauration "et de l'entretien de toute église, chapelle, presbytère, et cime-

"tière, de même que des sculptures sur bois et autres oeuvres "d'art qu'ils contiennent, appartenant au culte catholique ro- "main et que l'évêque catholique romain ou l'administrateur "du diocèse, ou toute commission nommée par l'un d'eux, aura "classé comme présentant, au point de vue historique ou ar- "tistique, un intérêt national."

Loin de moi la prétention de croire que cette phraséologie soit définitive. Qu'il me soit seulement permis de soumettre respectueusement ce projet d'amendement, conscient que, s'il était jugé praticable, nous n'aurions qu'à nous féliciter de voir tous ces trésors confiés à la sagesse et au patriotisme de nos évêques.

Reste la seconde catégorie qui comprendrait tous les autres monuments d'un caractère historique purement profane. Mais ici, la situation se complique singulièrement, parce qu'il y manque un principe d'autorité.

Et peut-être pour la mieux connaître, ne serait-il pas inutile d'étudier succintement par quelle législation et par quels moyens on est parvenu, sinon à la résoudre tout à fait, du moins à l'améliorer considérablement aux Etats-Unis qui sont le pays offrant avec nous, sous ce rapport comme sous bien d'autres d'ailleurs, le plus d'analogie.

L'on en trouve un exposé dans le vingt-deuxième rapport annuel de 1917 de la société dite *The American Scenic and Historic Preservation Society*, de New-York.

Quatre catégories de corps publics, y est-il dit, s'y partagent l'acquisition et la conservation des monuments naturels et historiques: le Gouvernement national, celui de chacun des Etats fédérés, les corporations municipales et les sociétés historiques.

Le Gouvernement national se préoccupe plus particulièrement des grands parcs et des grandes réserves naturelles. Il en possède cent cinquante qui sont sous le contrôle de trois départements différents. Ces réserves sont appelées soit des *National Parks*, soit des *National Monuments*, selon qu'ils existent en vertu d'une loi spéciale du Congrès ou en vertu

d'une simple proclamation du président de la République auquel une loi générale donne le droit de le faire.

Le gouvernement de chaque Etat peut aussi posséder de grandes réserves, — celui de l'Etat de New-York en particulier en possède plusieurs — mais il appartient plus particulièrement à ces gouvernements locaux, de même qu'aux conseils municipaux, de veiller à la conservation des champs de bataille, des vieilles fortifications ou des bâtisses offrant un intérêt historique. Le plus souvent ils s'en portent acquéreurs quoique plusieurs leur soient offerts par des particuliers.

Quelques-uns de ces monuments sont aussi achetés par des sociétés historiques, dont il existe, là-bas, un grand nombre, ou leur sont également offerts gratuitement.

L'Etat ou le conseil municipal défrayent généralement tous les frais de réparation et d'entretien de ces monuments, mais ils en confient presque toujours l'administration à des sociétés historiques ou à des fiduciaires qui, sans entrave politique et étant sur place, peuvent, sous ce rapport, rendre de plus grands services, lesquels, par ailleurs, sont gratuits.

Mais, ajoute ce rapport, "qu'il s'agisse d'appropriation de deniers publics ou de dons offerts par des particuliers, le principal moyen d'action que l'on retrouve à la base de tout ce système, a été la formation, aux Etats-Unis, d'une opinion publique fortement dessinée en faveur de la conservation des monuments historiques. On y multiplie à cette fin les réunions des sociétés historiques, les "pèlerinages" publics aux monuments historiques, les conférences, les articles dans les revues et dans les grands quotidiens et, au besoin, les sollicitations personnelles.

Et ce mouvement ne date pas d'hier. En 1876, la *Old South Church*, à Boston, fut vendue pour être démolie. Déjà, la vieille horloge de la tour était descendue.

Cette nouvelle fut suivie immédiatement d'une avalanche de protestations. Des réunions sont immédiatement convoquées. On en tient dans l'enceinte même du monument me-

nacé. Un comité puissant se forme qui offre au propriétaire d'acheter l'immeuble pour la bagatelle de $400 000.00.

L'offre fut acceptée et l'immeuble vendu à Monsieur Pulsifer qui déboursa $75 000.00, acompte du prix, et convint de détenir l'immeuble jusqu'à ce que le comité pût en acquitter le coût.

On organisa immédiatement une foule de bazars et d'autres réunions de ce genre. L'une d'elles rapporta $36 000.00. L'année suivante, le prix de vente était intégralement payé.

Sans nous laisser abattre ni par la munificence américaine, ni par les premiers échecs, formons aussi, chez-nous, une forte opinion publique en faveur de la conservation de nos monuments historiques. C'est sur ce terrain qu'il nous faut, semble-t-il, centraliser pour le moment nos énergies.

Et pour y parvenir, encourageons la fondation de nouvelles sociétés historiques, trop peu nombreuses dans cette Province, et dont chacune monterait la garde dans son district; multiplions les articles dans les revues et dans les quotidiens, les conférences, les pèlerinages; démontrons la valeur éducatrice de nos monuments historiques.

Dès que cette opinion publique se sera dessinée, restons convaincus que les pouvoirs publics, toujours anxieux de s'y conformer, apporteront eux aussi leur précieux concours.

Ce jour-là, la partie sera presque gagnée.

Gustave BAUDOUIN

Montréal, 8 février 1919.